

Programme Local de l'habitat (PLH) 2015-2021



Communauté de Communes du Sud Estuaire

Emmanuelle LADREUX

Service Technique

6 boulevard Dumesnildot

44 560 PAIMBOEUF

02 40 27 70 12

e.lardeux@cc-sudestuaire.fr

PROGRAMME D' ACTIONS

Ce programme est composé de 15 actions :

- Mettre en place un observatoire intercommunal du PLH.
- Mettre en place un pilotage opérationnel et un suivi partenarial du PLH.
- Favoriser le partage d'informations sur l'habitat et l'urbanisme entre les communes.
- Traduire les objectifs du PLH dans les documents d'urbanisme.
- Favoriser les acquisitions foncières en faveur de l'habitat par les communes.
- Accompagner la production de logements locatifs sociaux sur le territoire.
- Favoriser l'accession sociale et abordable sur le territoire.
- Mettre en place un programme d'intérêt général (PIG) sur le parc existant.
- Inscrire le territoire dans le cadre du PIG départemental de lutte contre l'habitat indigne.
- Répondre aux besoins de publics en grande précarité.
- Poursuivre la réflexion pour la création d'une maison relais.
- Poursuivre la réflexion sur le logement des jeunes.
- Répondre au schéma départemental d'accueil des gens du voyage.
- Répondre aux besoins spécifiques des personnes âgées.
- Mettre en place le Plan Partenarial de Gestion de la Demande Locative Sociale et d'Information du Demandeur

OBSERVATIONS

Le Programme Local de l'Habitat a été adopté en décembre 2015 et est arrivé à échéance en fin d'année 2021. Il a fait l'objet d'une demande de prorogation de 2 ans auprès du préfet.

Le conseil communautaire de la CCSE a acté l'élaboration du second PLH par délibération en date du 25 novembre 2021.